

Mairie des Verrières de Joux

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU MOBILIER MUNICIPAL

DESCRIPTION DU MATERIEL :

-**Tonnelle VITABRI** de 5x5 mètres, pliable, 3 murs pleins, coloris gris, avec poids de lestage.

-**Tables et bancs** en bois pliables

TONNELLE VITABRI ET SES ACCESSOIRES	Quantité	Location/emprunt*	Tarif
Structure stand pliable 5x5m	1 stand		
Roulettes amovibles	4 roulettes		
"Murs" pleins (toile grise)	3 toiles		
Poids de lestage	16 poids		
Support pour poids lestage noir	8 éléments		
Rehausses pour poids	12 rehausses		
Housse noire	1 housse		
Sangles avec poignées	2 sangles		
Anneaux d'haubanage	2 anneaux		

TABLES ET BANCS	Quantité	Location/emprunt*	Tarif
Tables en bois pliables 60x180 cm	12 tables		
Bancs en bois, pliables 180 cm	30 bancs		

***Indiquer les accessoires loués ou empruntés et les quantités**

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

La municipalité met sa tonnelle, ses tables et ses bancs à disposition en bon état et en conformité avec les normes en vigueur, sous les conditions suivantes :

-Le matériel mis à disposition ne doit pas sortir du territoire de la commune,

-La mise à disposition est réservée uniquement **aux personnes, associations ou entreprises domiciliées sur la commune** des Verrières de Joux.

-**L'utilisateur assure le transport** du matériel mis à disposition aller et retour,

-La Commune reste prioritaire dans l'utilisation du matériel, il est donc nécessaire de le réserver auprès d'un agent communal (06 70 02 46 78)

-L'utilisateur n'a pas le droit de prêter, céder ou louer le matériel mis à disposition.

Chaque demande de réservation de matériel devra comporter :

-La présente convention datée et signée

-Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois

-Un **chèque de caution de 1800€ pour la tonnelle VITABRI**

-Un **chèque de caution de 100€ pour les tables et bancs**

-Une **attestation d'assurance pour la tonnelle VITABRI** uniquement

L'utilisateur assume l'entière responsabilité du matériel prêté et de son usage, depuis son retrait jusqu'à sa restitution. Il s'engage à utiliser le matériel conformément à son usage et en respectant les règles de sécurité. Il est seul responsable de tous les dégâts causés au matériel ou du fait du matériel, et ce, quelle que soit

la cause ou nature et s'engage à prendre en charge le prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé en cas de dégradation.

Concernant la tonnelle VITABRI :

- En début de location, l'utilisateur signalera tout problème qu'il constatera au moment du montage de la tonnelle VITABRI.
- En fin de location, le matériel sera vérifié par un agent communal, sur place, avant démontage de la tonnelle VITABRI.

TARIFS

Le matériel est mis à disposition à **titre onéreux pour les particuliers et les entreprises**, et à **titre gratuit pour les associations**. En outre, il sera demandé une **caution de 1800€ pour la tonnelle VITABRI et de 100€ pour les tables et bancs**. Les associations, s'il ne leur est pas demandé de chèque de caution, restent également responsables des dégâts occasionnés sur le matériel lors de son utilisation.

	Tonnelle VITABRI Tarif	Tonnelle VITABRI Caution	1 table seule Tarif	1 banc seul Tarif	Tables et bancs Caution
ASSOCIATIONS	Gratuit	-	Gratuit	Gratuit	-
PARTICULIERS ENTREPRISES	70€	1 800 €	2 €	1 €	100 €

Le présent règlement peut être modifié par le Conseil Municipal sans préavis particulier.

IDENTITÉ DU LOCATAIRE

M. ou Mme

Nom de l'association ou de l'entreprise (s'il y a lieu).....

Adresse.....

..... 25300 VERRIERES DE JOUX

Téléphone :

Mail :

Montant de la location en € :

Date d'enlèvement :Date de retour :

Je, soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de mise à disposition du matériel communal des Verrières de Joux, et m'engage à le respecter.

Fait en double exemplaire aux Verrières de Joux, le.....

La Mairie des Verrières de Joux
Ou son représentant

Le Locataire